

**CONCOURS « Découvrez Echosline, la coloration professionnelle »
Du 27 juin au 24 juillet 2011**

Règlement du concours

Le concours « Découvrez Echosline » est organisé par Uniprix inc. La période de participation (en ligne) est du 27 juin au 24 juillet 2011, 23 h 59.

1. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU CONCOURS ET DES PRIX

Ce concours s'adresse aux *fans* de la page officielle Facebook Uniprix, à l'exception des employés d'Uniprix, des sociétés qui lui sont affiliées, des employés de l'agence web ReptileTech et des employés du Groupe Transcontinental; en sont également exclues toutes les personnes résidant à la même adresse que tous ces derniers.

Pour participer au concours, vous devez :

- visiter le www.facebook.com/uniprix et cliquer sur la page Concours;
- devenir *fan* de la page Facebook Uniprix, en cliquant sur le bouton « J'aime »;
- cliquer ensuite sur « Participez » pour ouvrir le formulaire d'inscription;
- remplir tous les champs requis du formulaire d'inscription.

Et pour augmenter vos chances de gagner, invitez des amis à participer au concours!

- Référez un ami: Augmentez de 2 fois vos chances de gagner
- Référez deux amis: Augmentez de 4 fois vos chances de gagner
- Référez trois amis: Augmentez de 6 fois vos chances de gagner
- Référez quatre amis: Augmentez de 8 fois vos chances de gagner
- Référez cinq amis: Augmentez de 10 fois vos chances de gagner

Aucun achat requis. Limite d'une (1) participation pour toute la durée du concours, par adresse courriel. Limite d'un (1) seul compte Facebook par participant.

Le concours se divise en 2 phases :

Phase 1 : Sélection de 90 personnes pour tester la coloration Echosline (27 juin au 24 juillet 2011)

Les personnes sélectionnées seront contactées par courriel et seront invitées à prendre rendez-vous à leur succursale Uniprix pour obtenir gracieusement une consultation couleur personnalisée et une retouche maquillage. Elles se verront également remettre les produits de coloration Echosline nécessaires pour une application couleur ainsi qu'une carte-cadeau Uniprix de 10 \$. Une fois l'application couleur réalisée, elles devront donner leurs commentaires dans un formulaire électronique. Ces commentaires seront recueillis et compilés et pourront être utilisés dans le cadre d'un publiereportage publié dans l'édition de novembre des magazines *Elle Québec*, *Coup de Pouce*, *Vita* et *Décor*mag. Suite à l'envoi du formulaire électronique dûment rempli, elles recevront par courrier une carte-cadeau Uniprix de 30 \$ et courront la chance de gagner 1 an de produits de coloration Echosline.

Phase 2 : Participation à la Grande Mosaïque Echosline d'Uniprix (1^{er} au 31 août 2011)

Toutes les personnes qui auront participé au concours recevront un courriel les invitant à télécharger une photo d'elles démontrant la beauté de leur chevelure colorée avec Echosline (elles devront préciser la nuance Echosline utilisée). Chaque personne participante sera alors automatiquement inscrite au concours leur permettant de courir la chance de gagner 1 an de produits de coloration Echosline et une journée spa.

La valeur approximative des prix est de 4 000 \$.

2. SÉLECTION DES GAGNANTS

Phase 1 : Sélection de 90 personnes pour tester la coloration Echosline

Dans la semaine du 25 juillet, les 90 personnes appelées à tester la coloration Echosline seront sélectionnées à partir de tous les bulletins de participation admissibles soumis. Elles le seront par rapport aux réponses fournies dans les formulaires de participation au concours. **Les personnes sélectionnées seront avisées par courriel le 1^{er} août 2011.**

Phase 2 : Sélection de la personne gagnante de la Grande Mosaïque Echosline d'Uniprix

Le 2 septembre 2011, à 12 h, la personne gagnante sera sélectionnée par tirage au sort parmi tous les bulletins de participation admissibles. La personne gagnante sera avisée par courriel ou par téléphone et recevra les documents justificatifs pour l'obtention du prix par la poste dans un délai raisonnable après le tirage.

Les prix devront être acceptés tels qu'ils auront été décernés et ne peuvent être convertis en argent comptant ni être transférés à une tierce personne. Les inscriptions sont sujettes à vérification par les administrateurs du concours. Toutes les inscriptions frauduleuses ou incomplètes seront rejetées et ne seront pas admissibles. Les décisions des juges en cette matière sont définitives.

4. ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles au concours, les participants doivent être des résidents légaux du Canada et doivent être âgés de dix-huit (18) ans ou plus. En complétant le bulletin de participation en ligne, vous acceptez les Règlements Officiels. Les participants doivent fournir leur nom, adresse civique, code postal, numéro de téléphone et adresse courriel afin qu'Uniprix puisse communiquer avec eux dans l'éventualité où ils gagneraient. Décocher la case pour recevoir des offres Uniprix par courriel ne réduit pas vos chances de gagner.

Ne sont pas admissibles à ce concours, les employés d'Uniprix, des sociétés qui lui sont affiliées, l'agence web ReptileTech, les employés du Groupe Transcontinental et les personnes résidant à la même adresse.

5. GÉNÉRAL

Uniprix n'assume aucune responsabilité quant aux erreurs en ligne ou aux erreurs d'impression sur tout matériel distribué pour ce concours.

Les réponses et les photos des participants deviennent la propriété d'Uniprix; en les transmettant à l'entreprise dans le cadre de ce concours, les participants acceptent que leurs réponses, photos et nom puissent éventuellement être utilisés par l'entreprise à des fins de marketing et de publicité.

En participant à ce concours, les participants attestent qu'ils n'ont pas fait l'achat de services Internet ou de téléphonie dans le but de participer à ce concours. Les participants attestent ne pas avoir endommagé ou causé une interruption de la promotion et/ou empêché les autres de se prévaloir de la promotion, tel qu'interdit par la loi.

Uniprix n'assume aucune responsabilité en cas de manquement du site Web Facebook ou du site Web d'Uniprix pendant la promotion du présent concours ou de problèmes ou de

défaillances techniques des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, du matériel informatique, des logiciels ou de la messagerie électronique. Uniprix n'assume aucune responsabilité à l'égard des bulletins d'inscription perdus, reçus trop tard, mal acheminés ou non admissibles, ni à l'égard de toute défaillance informatique ou en ligne, des erreurs humaines ou des défauts techniques qui peuvent survenir dans le cadre de l'administration du présent concours. Si, pour une raison quelconque, le présent concours ne peut se dérouler comme prévu (notamment en raison d'un problème informatique causé par un virus, un bogue, une tentative d'altération, une intervention non autorisée, une fraude, une défektivité technique ou pour une autre cause indépendante de la volonté d'Uniprix, ou si un geste, quel qu'il soit, entache ou altère l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite régulière du présent concours), Uniprix se réserve le droit, à sa discrétion absolue et exclusive, de déclarer une personne inadmissible et/ou d'annuler, de modifier ou d'interrompre le concours ou encore d'y mettre fin.

Uniprix ne saurait en aucun cas être tenu responsable des pertes ou des dommages découlant de l'utilisation des renseignements qui figurent sur le site Web ou du fait qu'une personne s'est fiée à ceux-ci, ou encore de l'utilisation du site Web. Uniprix ne donne aucune garantie quant à la teneur, à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces renseignements ou aux délais qui y sont mentionnés, ni ne garantit que l'on peut s'y fier, pour quelque raison que ce soit. Uniprix et ses filiales, officiers, directeurs, employés, agents et représentants respectifs (collectivement appelés les « Entités ») se dégagent de toute responsabilité quant à la représentation et aux garanties, expresses ou implicites, en fait ou en droit, en lien avec l'ensemble des prix. En réclamant un prix, les gagnants acceptent d'assumer tous les risques et acceptent que le prix soit remis à condition que chaque Entité impliquée dans le concours n'assume AUCUNE responsabilité quant aux blessures, pertes, décès ou autres dommages, de quelque nature que ce soit, causés par le prix ou résultant de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation du prix ou de la participation du gagnant au tirage pour le concours.

Le prix ne peut être échangé ou transféré sans l'autorisation d'Uniprix. Uniprix se réserve le droit de remplacer le prix si celui décrit n'est pas disponible pour une raison indépendante de sa volonté. Dans l'éventualité où il serait impossible d'offrir un prix de remplacement, Uniprix se réserve le droit d'offrir un prix de moindre valeur que le prix original ou de ne pas remettre cette portion du prix.

Les chances de gagner seront déterminées par le nombre d'inscriptions admissibles reçues d'ici la date de fin du concours.

Pratiques en matière de collecte des informations. L'information personnelle amassée parallèlement à ce concours sera utilisée par Uniprix : (1) pour administrer le concours, incluant l'annonce des gagnants et l'inclusion des noms des gagnants sur une liste des gagnants disponible au public et (2) pour des activités de publicité/marketing futures d'Uniprix. Uniprix divulguera les informations personnelles à son personnel dans le cadre de leurs tâches reliées au concours. Ce concours est sujet à la politique d'Uniprix en matière de vie privée.

Tous les frais liés à la réception et à l'utilisation des prix, y compris les suppléments, les honoraires, incluant le voyage, les taxes (fédérales, provinciales, étatiques et locales) et les imprévus, sont à la charge exclusive du gagnant. Uniprix n'accepte aucun engagement ou responsabilité en relation avec des accidents, des pertes ou dommages de toutes sortes découlant de ce concours ou prix.

Toute personne choisie ne répondant pas aux termes invoqués dans ces règlements sera disqualifiée et pourrait, à la discrétion absolue d'Uniprix, être bannie de participer aux concours Uniprix pour une période déterminée par Uniprix, sans préjudice du droit d'Uniprix

d'exercer un recours pour tout dommage ayant pu être occasionné par l'infraction de ces règlements par ladite personne. Si, pour quelque raison, des gagnants devaient être disqualifiés, d'autres gagnants seront choisis, à la seule discrétion d'Uniprix.

Le commanditaire de ce concours est Uniprix Inc., 5000 boul. Métropolitain Est, Montréal (arr. de Saint-Léonard), Québec, Canada. Ce concours n'est pas commandité, ni autorisé ou endossé par Facebook ou les sociétés qui y sont liées. « Facebook » et la représentation graphique de ce mot sont des marques de commerce de Facebook, Inc. et de sociétés qui lui sont affiliées.

En cas de divergence entre la version anglaise et la version française de ces règlements, les règlements de langue française prévalent.